

# Programme de formation (PFP)

## Entente inscription

Cette entente a pour but d'assurer un service de formation accessible et équitable. Nous vous demandons de prendre connaissance de cette entente, avant de vous inscrire à nos formations.

### Inscription

Les participants s'engagent à respecter les procédures d'inscription suivantes :

- Pour participer, il est essentiel de remplir notre formulaire d'inscription via la plateforme Amilia
- Les places disponibles seront assignées selon l'ordre d'inscription.
- **Les participants ont la responsabilité** de communiquer avec le CABS, en cas de non-réception de la confirmation.
- Les places disponibles seront attribuées dans l'ordre de leur inscription.

Le CABS n'est pas en mesure d'accueillir les participants qui n'ont pas respecté ces procédures.

### Frais d'inscription

**Afin de confirmer sa présence, le participant s'engage à payer les frais d'inscription dans les délais requis soit au plus tard le jour même de la formation.**

Si nous ne recevons pas votre paiement le jour de la formation, vos inscriptions aux prochaines formations seront suspendues et vos places pourraient être attribuées à un autre participant sur notre liste d'attente.

Veillez noter que si vous avez commandé une boîte à lunch vous devrez ajouter des frais de 13.00\$ payable en argent le jour même de la formation. Notez bien qu'aucune boîte à lunch supplémentaire ne sera disponible le jour même de la formation

### Annulation

**Le participant s'engage à nous informer de toute annulation ou tout changement le plus tôt possible:**

- L'annulation de votre participation nous permettra d'offrir une place à un organisme étant sur notre liste d'attente, permettant ainsi à d'autres participants de bénéficier de la formation.
- Le CABS se réserve le droit d'annuler ou de reporter une formation si le nombre de participants n'atteint pas le minimum requis ou lors d'un imprévu majeur. Si l'activité est annulée, le paiement déjà effectué sera totalement remboursé par le CABS. Si l'activité est reportée, le paiement sera toujours applicable à cette formation.
- Si vous ne pouvez être présent, vous pouvez faire bénéficier un collègue en nous avisant, par écrit, de ce changement. En cas d'absence à la formation, le participant sera tenu d'acquitter les frais en totalité.
- Toute personne inscrite à une formation sera automatiquement facturée si nous n'avons pas reçu un préavis d'annulation de 15 jours ouvrables avant la date de formation.
- **Commande de boîte à lunch :** Si vous avez commandé un repas et que vous êtes absent lors de la formation, le repas vous sera facturé si nous n'avons pas reçu un préavis d'annulation de 15 jours ouvrables avant la date de formation.

## Spécificités concernant les formations sur demande.

Politique d'annulation sans report de la formation:

- **12 jours ouvrables avant la formation** : Aucun frais
- **5 jours ouvrables avant la formation** : 25% du montant au contrat
- **4 jours ouvrables et moins** : 50% du montant au contrat sans les frais de déplacement

Avec report de la formation :

- **12 jours ouvrables avant la formation** : Aucun frais
- **5 jours ouvrables avant la formation** : 15% du montant au contrat
- **4 jours ouvrables et moins** : 20% du montant au contrat

(Si la formation est reportée plus d'une fois, ce tarif est applicable pour chaque report de la formation)

## Attestation

- Le CABS s'engage à remettre une attestation aux participants
- Pour obtenir leur attestation, les participants devront avoir été présents à la formation
- Toute personne devant quitter avant la fin d'un atelier ne pourra pas recevoir son attestation